

Avenant N°1
à la Convention pluriannuelle de financement du
28/11/2016 entre la Métropole d'Aix-Marseille-
Provence et le Groupement d'Intérêt Public
Marseille Rénovation Urbaine pour la réalisation
d'études pour le NPNRU

Entre,

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence, représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, autorisée à signer la présente convention par délibération du,

Ci-après dénommée « Métropole »

Et

Le Groupement d'Intérêt Public pour Marseille Rénovation Urbaine, représenté par sa Présidente, Madame Arlette FRUCTUS,

Ci-après nommé « le GIP MRU »,

Est convenu ce qui suit,

L'avenant N°1 modifie les articles suivants de la convention initiale du 28 novembre 2016 comme suit

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le présent avenant N°1 à la Convention pluriannuelle de financement entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine pour la réalisation des études prévues au protocole d'accord conclu avec l'Etat, l'Agence nationale pour la Rénovation Urbaine, la ville de Marseille et les autres parties prenantes, a pour objectif de préciser la participation et les conditions de versement de la Métropole AMP aux études sous maîtrise d'ouvrage du GIP-MRU. Cet avenant se justifie par les dispositions énoncées en CE de l'ANRU le 12 décembre 2016 et le texte du protocole de préfiguration du NPNRU, signé le 21 décembre 2017 ainsi que par les dispositions convenues au CE de l'ANRU du 6 février 2019.

ARTICLE 2 : Etudes initialement envisagées pour la période 2016-2022 et arrêté des comptes au 31/12/2019

Le montant de financement de la Métropole pour les études sous maîtrise d'ouvrage GIP – MRU (dont le montant global est estimé à 5.630.000 € HT), pour la période 2016-2022 du protocole de préfiguration, est fixé à 1.966.400 € HT

Les nouvelles règles financières du NPNRU impliquant un plan de financement des opérations sur une base HT, il demeure un reste à charge du GIP-MRU sur les dépenses TTC dont le financement est à prendre en compte, le GIP-MRU ne disposant pas de ressource permettant de le supporter.

La métropole étant le porteur des projets de rénovation urbaine, il a été convenu qu'elle prenne à sa charge, en plus de sa subvention pour chaque opération, le reste à charge de l'ensemble des opérations portées par le GIP-MRU. Le coût de ce reste à charge sur l'ensemble des opérations dont le GIP-MRU est Maître d'ouvrage se monte à 1.126.000 €.

Afin de respecter un équilibre financier des opérations, la participation totale de la métropole pour chaque opération sera calculée en incluant le reste à charge du GIP-MRU, après réception de toutes les subventions. L'estimation prévisionnelle à septembre 2019 pour l'échéance du 31/12/2019 évalue la participation de la Métropole AMP pour la période 2016/2019 à 900 k€, y compris le reste à charge susmentionné. Le montant définitif sera arrêté lors de la clôture des comptes 2019 du GIP MRU au premier trimestre 2020

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

La somme de 840.000 € a été versée par la Métropole en 2017. Le décompte définitif des sommes dues par la Métropole AMP au GIP MRU sera réalisé en fonction de l'arrêté des comptes au 31/12/2019, sur la base d'un état récapitulatif attesté et signé conjointement par le Comptable habilité et le Représentant du GIP-MRU.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

Le soutien financier de la Métropole apparaîtra sur tous les moyens de communication utilisés pour informer le public

ARTICLE 5 : BILAN, EVALUATION, ET MODALITES DE CONTROLE

La Métropole en tant que membre du GIP-MRU sera tenue informée de l'avancement et des éventuelles difficultés susceptibles de générer un retard de mise en œuvre du programme convenu.

La Métropole pourra à tout moment demander au GIP-MRU de faciliter le contrôle de l'utilisation des subventions reçues, de la réalisation et de l'évaluation des engagements et objectifs de la présente convention et de ses avenants, notamment par l'accès à toute pièce justificative, tout document et information dont elle jugerait la production nécessaire.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

Après transmission au Contrôle de Légalité, le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification par la Métropole AMP.

Le présent avenant ainsi que la convention initiale prendront fin au 31 décembre 2019 du fait de la reprise en gestion directe des projets de renouvellement urbain par la Métropole emportant la reprise des missions d'ingénierie confiées au GIP MRU sur le NPNRU.

Il expirera en tout état de cause après le paiement par la Métropole AMP au GIP MRU des sommes dues au titre de l'ensemble des dépenses relatives aux études telles que relaté aux articles 2 et 3.

Les dépenses concernant les opérations listées dans l'annexe et engagées antérieurement à la signature du présent avenant, seront cependant prises en compte pour le calcul de la subvention.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

La Convention pourra être modifiée à l'initiative des parties par voie d'avenant.

Annexes 1 protocole de préfiguration – tableau financier et prise en compte du reste à charge

Fait à Marseille, le..... en deux exemplaires originaux

**Pour la Métropole d'Aix- Marseille -
Provence
La Présidente**

Madame Martine VASSAL

**Pour le GIP Marseille Rénovation
Urbaine
La Présidente**

Madame Arlette FRUCTUS

Protocole de préfiguration NPNRU - MARSEILLE
Tableau financier (Plan de financement sur le HT) et prise en compte du reste à charge

	Tableau financier Convention B du NPNRU GIP-MRU / Métropole AMP Mise à jour : 19/09/2019	Porteur	T.Ferme inscrite au protocole € HT	T.Ferme inscrite au protocole € TTC	Démarrage	Subvention AMP sur HT	%	Reste à charge MRU	Participation Max de la métropole par opération en €
A	Etudes transversales thématiques								
A4	AMO Sécurité	MRU	120 000	144 000	2019 S2		0%	24 000	24 000
A5	Mise en place et suivi outils de pilotage et coordination (hors investissements)	MRU	120 000	144 000	2017 S2	60 000	50%	24 000	84 000
Isolée	Plate-forme relogement (2019)	MRU	60 000	72 000	2019 S1	30 000	50%	12 000	42 000
	TOTAL Etudes transversales thématiques		300 000	360 000		90 000	30%	60 000	150 000
B	Etudes par grands secteurs / Stratégies urbaines								
B9	Concertation communication Secteur Grand Centre Ville - GPMM	MRU	120 000	144 000	2018 S1	42 000	35%	24 000	66 000
	TOTAL Etudes par grands secteurs		120 000	144 000		42 000	35%	24 000	66 000
I.1	Maisons mobiles du projet - 3 projets (La Castellane, Frais Vallon, Grand St Barthélémy)	MRU	390 000	468 000	2018 S2	167 700	43,0%	78 000	245 700
CA	SECTEUR CADRAN NORD-EST L2								
	Frais Vallon / La Rose / Petit séminaire								
CA1	Etudes urbaines et sociales Frais Vallon La Rose Petit Séminaire	MRU	350 000	420 000	2017 S1	52 500	15%	70 000	122 500
CA1bis	Etudes urbaines et sociales Frais Vallon La Rose Petit Séminaire volet 2	MRU	300 000	360 000	2019 S1	300 000	100%	60 000	360 000
CA4	Concertation / communication Frais Vallon La Rose Petit Séminaire	MRU	50 000	60 000	2018 S1	17 500	35%	10 000	27 500
CA4 bis	Concertation / communication Frais Vallon La Rose Petit Séminaire volet 2	MRU	50 000	60 000	2019 S1	25 000	50%	10 000	35 000
	SOUS-TOTAL		750 000	900 000		395 000	53%	150 000	545 000
	St Paul / Corot / Villecroze / Rougny / Malpassé / Oliviers / Lilas								
CA7a	AMO PDS Corot - Phase élaboration du PDS	MRU	250 000	300 000	2017 S2	52 500	21%	50 000	102 500
CA8	Concertation / communication St Paul / Corot / Villecroze / Rougny / Malpassé / Oliviers / Lilas	MRU	50 000	60 000	2017 S2	17 500	35%	10 000	27 500
CA8 bis	Concertation / communication St Paul / Corot / Villecroze / Rougny / Malpassé / Oliviers / Lilas volet 2	MRU	70 000	84 000	2019 S1	44 100	63%	14 000	58 100
	SOUS-TOTAL		370 000	444 000		114 100	31%	74 000	188 100
	Le grand Saint Barthélémy								
CA9 - CA5	Architecte urbaniste et programmiste du projet Grand Saint Barthélémy et Grand Malpassé	MRU	600 000	720 000	2017 S2	117 000	20%	120 000	237 000
CA11	Concertation / communication Grand St Barthélémy	MRU	50 000	60 000	2017 S2	17 500	35%	10 000	27 500
CA11 bis	Concertation / communication Grand St Barthélémy volet 2	MRU	70 000	84 000	2019 S1	44 100	63%	14 000	58 100
	SOUS-TOTAL		720 000	864 000		178 600	25%	144 000	322 600
	La Maurelette (PRIR) - Résidence les Ayalades (PRIR) - Bassens / Visitation (PRIR) + Jean-Jaures								
CA13	Etudes urbaines et sociales PRIR secteur Cadran Nord-Est L2	MRU	200 000	240 000	2019 S1	25 000	13%	40 000	65 000
CA15	Concertation / communication PRIR cadran Nord-Est L2	MRU	40 000	48 000	2019 S1	14 000	35%	8 000	22 000
	SOUS-TOTAL		240 000	288 000		39 000	16%	48 000	87 000
	TOTAL SECTEUR CADRAN NORD-EST L2		2 080 000	2 496 000		726 700	35%	416 000	1 142 700
CB	SECTEUR HOPITAL NORD - ST ANTOINE - MOUREPIANE								
	Solidarité / Kalliste / La Granière								
	La Savine / Vallon des Tuves								
CB1	Etudes urbaines et sociales Solidarité à Savine	MRU	500 000	600 000	2018 S1	77 000	15%	100 000	177 000
CB1 bis	Etudes urbaines et sociales Solidarité à Savine volet 2	MRU	50 000	60 000	2019 S2	50 000	100%	10 000	60 000
CB3a	AMO PDS Kallisté - Audit énergétique	MRU	40 000	48 000	2018 S1			8 000	8 000
CB3a bis	AMO PDS Kallisté - Expertises complémentaires phase élaboration du PDS	MRU	80 000	96 000	2018 S1	28 000	35%	16 000	44 000
CB4	Concertation communication Solidarité & Kallisté	MRU	50 000	60 000	2018 S1	17 500	35%	10 000	27 500
CB5	Accompagnement de la transition à la Savine	MRU	200 000	240 000	2017 S2	35 000	18%	40 000	75 000
	SOUS-TOTAL		920 000	1 104 000		207 500	23%	184 000	391 500
	Saint Antoine / La Bricarde / La Castellane								
CB6	Complément études urbaines et sociales Bricarde-Castellane	MRU	350 000	420 000	2017 S2	52 500	15%	70 000	122 500
CB6 bis	Complément études urbaines et sociales Bricarde-Castellane & OPCU volet 2	MRU	150 000	180 000	2019 S1	150 000	100%	30 000	180 000
CB9	Concertation / communication St Antoine / La Bricarde / La Castellane	MRU	100 000	120 000	2017 S2	35 000	35%	20 000	55 000
CB9 bis	Complément Concertation / communication St Antoine / La Bricarde / La Castellane	MRU	50 000	60 000	2019 S1	50 000	100%	10 000	60 000
	SOUS-TOTAL		650 000	780 000		287 500	44%	130 000	417 500
	Consolat / Mirabeau (PRIR)								
CB10	Etudes urbaines et sociales Consolat - Mirabeau	MRU	150 000	180 000	2018 S2	28 000	19%	30 000	58 000
CB12	GUSP renforcée 2017-2018 Consolat-Mirabeau	MRU	50 000	60 000	2018 S1	17 500	35%	10 000	27 500
CB13	Concertation / communication Consolat Mirabeau	MRU	50 000	60 000	2018 S1	17 500	35%	10 000	27 500
	SOUS-TOTAL		250 000	300 000		63 000	25%	50 000	113 000
	Campagne Lévêque (PRIR)								
CB14	Etudes urbaines et sociales Campagne Lévêque	MRU	150 000	180 000	2018 S1	28 000	19%	30 000	58 000
	SOUS-TOTAL		150 000	180 000		28 000	19%	30 000	58 000
	TOTAL SECTEUR HOPITAL NORD-ST ANTOINE-MOUREPIANE		1 970 000	2 364 000		586 000	30%	394 000	980 000
CC	SECTEUR SUD-VALLEE DE L'HUVEAUNE								
	Air-Bel								
CC1	Etudes urbaines et sociales Air Bel /compléments	MRU	100 000	120 000	2017 S2	14 000	14%	20 000	34 000
CC1 bis	Etudes urbaines et sociales Air Bel volet 2	MRU	200 000	240 000	2019 S1	200 000	100%	40 000	240 000
	TOTAL SECTEUR SUD-VALLEE DE L'HUVEAUNE		300 000	360 000		214 000	71%	60 000	274 000
CD	SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPMM								
	Grand Centre Ville / Le Canet								
CD5a	AMO PDS Bellevue - Phase élaboration du PDS	MRU	250 000	300 000	2017 S2	52 500	21%	50 000	102 500
	SOUS-TOTAL		250 000	300 000		52 500	21%	50 000	102 500
	La Cabucelle / Les Crottes								
CD8	Etude urbaine et sociale La Cabucelle	MRU	150 000	180 000	2018 S1	17 500	12%	30 000	47 500
CD8 bis	Etude urbaine et sociale La Cabucelle volet 2	MRU	70 000	84 000	2019 S1	70 000	100%	14 000	84 000
	SOUS-TOTAL		220 000	264 000		87 500	40%	44 000	131 500
	TOTAL SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPMM		470 000	564 000		140 000	30%	94 000	234 000
	TOTAL ETUDES TERRITORIALISEES	MRU	4 820 000	5 784 000		1 666 700	35%	964 000	2 630 700
	TOTAL ETUDES TRANSVERSALES THEMATIQUES ET PAR GRANDS SECTEURS	MRU	810 000	972 000		299 700	37%	162 000	461 700
	TOTAL INGENIERIE PROTOCOLE	MRU	5 630 000	6 756 000		1 966 400	35%	1 126 000	3 092 400